



**POINT  
D'ACCES  
AU DROIT**

**SERVICE PUBLIC OUVERT A TOUS !**

**RESIDENCE DE L'HORLOGE  
PLACE DE L'HORLOGE - LANGON**



**POINT  
D'ACCES  
AU DROIT**

EN PARTENARIAT AVEC

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit

La Ville de Langon



Communauté de  
Communes du

**Sud Gironde**

contact

[pointaccesdroit@cdcsudgironde.fr](mailto:pointaccesdroit@cdcsudgironde.fr)

T. 05 57 36 25 54

[www.cdcsudgironde.fr](http://www.cdcsudgironde.fr)

**POINT  
D'ACCES  
AU DROIT**



**INFORMATIONS GRATUITES  
SUR RENDEZ-VOUS !**

Communauté de Communes du Sud Gironde - Document imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique - Janvier 2017





## NOUVEAU !

Depuis le 1er avril 2015, la Communauté de Communes du Sud Gironde, en collaboration avec la mairie de Langon a ouvert un espace d'accueil, d'information, d'écoute et de conseils à Langon.

Le Point d'Accès au Droit :  
a pour vocation d'informer et d'aider les habitants dans leurs démarches administratives et juridiques.  
Il organise des permanences gra-

- Service public ouvert à tous
- Accueil personnalisé et confidentiel
- Information juridique de premier niveau
- Aide à la compréhension des documents
- Conseils gratuits
- Orientation vers d'autres structures



QUELS SONT MES DROITS ?  
A QUI M'ADRESSER ?  
QUI PEUT ME CONSEILLER GRATUITEMENT ?

### MEDIATION

#### FAMILLES EN GIRONDE

Un service de médiation familiale pour rétablir le dialogue et maintenir les liens familiaux.

##### Permanence :

Le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.

Sur rendez-vous auprès de l'association  
T. 05 56 51 17 17

### INFO DROITS

#### INFOS DROITS

Un service d'information juridique de proximité, accessible à chaque citoyen qui en fait la demande.

##### Permanence :

Sur rendez-vous auprès de l'association  
T. 05 56 45 25 21

### DEFENSEUR DES DROITS

#### DEFENSEUR DES DROITS

Une autorité constitutionnelle indépendante, chargée de veiller à la protection de vos droits et libertés.

##### Permanence :

Le 2<sup>ème</sup> vendredi matin de chaque mois  
Sur rendez-vous auprès du Point d'Accès au Droit  
du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00  
T. 05 57 36 25 54

### AIDE AUX VICTIMES

#### VICT'AID

Un accompagnement pour toute personne ayant subi une atteinte : viol, agression, accident, escroquerie, cambriolage, perte d'un proche par homicide volontaire, involontaire, accident...

##### Permanence :

Sur rendez-vous auprès de l'association  
T. 05 56 01 28 69

### HUISSIERS

#### PERMANENCES D'HUISSIERS DE JUSTICE

Une fois par mois un huissier de justice à votre écoute pour vous fournir des conseils.

##### Permanence :

Sur rendez-vous auprès du Point d'Accès au Droit  
du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00  
T. 05 57 36 25 54

### AVOCATS

#### PERMANENCES D'AVOCATS

Une fois par mois un avocat à votre écoute pour vous fournir des conseils.

##### Permanence :

Sur rendez-vous auprès du Point d'Accès au Droit  
du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00  
T. 05 57 36 25 54

### NOTAIRES

#### PERMANENCE DE NOTAIRES

Une fois par mois un notaire à votre écoute pour vous fournir des conseils gratuits.

##### Permanence :

Sur rendez-vous auprès du Point d'Accès au Droit  
du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00  
T. 05 57 36 25 54

### ECRIVAIN PUBLIC

#### ÉCRIVAIN PUBLIC

Une aide dans vos démarches administratives du quotidien, auprès d'organismes publics ou privés, décryptage des documents, rédaction...

##### Permanence :

Sur rendez-vous auprès du Point d'Accès au Droit  
du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00  
T. 05 57 36 25 54